

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07.08.2017

Dossier complet le :

30.08.2017

N° d'enregistrement :

F09317PD270

1. Intitulé du projet

Défrichement de 0,95 ha pour la création d'un lotissement dans le quartier des Solans à Aubagne (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MDBAD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Couka Alain

RCS / SIRET

5 3 5 | 3 2 0 | 2 9 5 | 0 0 0 2 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares	Superficie totale du défrichement : 0,95 ha Terrain d'assiette = 1.69 ha Emprise au sol des constructions = 0.34 ha Surface de plancher maximum = 0.68 ha
39. Non concerné	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 0,95 ha au lieu-dit Les Solans à Aubagne. La surface à défricher correspond à 2 types d'habitat Corine Biotopes :
- "Matorral arborescent à Pinus halepensis" (CB 32.143), habitat peuplé majoritairement de Pins d'Alep, et colonisé par le Spartier. On y trouve en mélange quelques amandiers, Nerpruns alaternes et jasmins jaunes. => 0.08 ha
- "Grands parcs" (CB 85.1), habitat peuplé majoritairement par des Pins et des Cèdres avec un alignement de Laurier rose et de Cyprès. => 0.87 ha
Ces habitats sont cartographiés en annexe 10 et sont décrits dans l'annexe 9 relative au "dossier simplifié d'évaluation des incidences au titre de la directive Natura 2000".

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction de maisons d'habitation.

Ce projet répond au Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme d'Aubagne, adopté le 22 novembre 2016, particulièrement aux objectifs suivants :

- Produire des logements de qualité : renforcer l'attractivité résidentielle et assurer le dynamisme économique ;
- Conforter la diversité du parc de logements : offrir une variété de formes urbaines.

Dans ces objectifs, Aubagne confirme la volonté d'assurer une croissance démographique maîtrisée tout en répondant aux différents besoins des foyers : maisons individuelles , maisons individuelles groupées et logements semi-collectifs ; différents besoins proposés dans ce projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardages mécanisés et arrachage de souches.

Les travaux sont programmés pour une période de 22 mois et se dérouleront hors période de reproduction (novembre à février) des espèces étant susceptibles de s'y reproduire ou de les fréquenter.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lots destinés à l'usage d'habitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Dossier Loi sur l'Eau de type déclaratif (en cours d'instruction)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération :	20 075 m ² (2 ha)
Superficie à défricher :	9 500 m ² (0.95 ha)
Emprise au sol des constructions :	3383 m ² (0.34 ha)
Surface de plancher totale maximale :	6 766 m ² (0.68 ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Les Solans, chemin des
Boyers, Aubagne
Section cadastrale : CM
Numéros de parcelle : 583, 587, 588,
589, 590, 781, 1145, 1332, 1333, 1334,
1335, 1338, 1340, 1342, 1344, 1346,
1347, 1348, 1350, 1386, 1387, 1389,
1391, 1393

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 57 ' 20 " 14 Lat. 43 ° 31 ' 60 " 92

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection réglementaire pour la protection des habitats naturels et des habitats d'espèces.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé par arrêté préfectoral n°2013149-0007 du 29 mai 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération s'inscrit hors de tout périmètre de protection de monument historique.

			Le terrain du projet ne recoupe aucun cours d'eau naturel ni zone humide.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aubagne est concernée par le PPRI de l'Huveaune en cours d'approbation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1 km des limites du site NATURA 2000 FR9301603 – Chaîne de l'Etoile – Massif du Galarban.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ni inscrit n'est recensé sur la commune

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de ce défrichage. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou infiltration ne sera réalisé vers les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits lors de l'opération de défrichage concerne des déchets verts issus de l'abattage des arbres. Les déchets verts seront évacués vers un centre de compostage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichage entraînera inévitablement une destruction d'espèces floristiques et faunistiques ainsi que des habitats. Les habitats concernés par le défrichage sont : "Matorral arborescent à Pinus halepensis" (CB 32.143) et "Grands Parcs"(CB 85.1). Ces deux habitats présentent de faibles enjeux écologiques (cf. Annexe 9). Le projet prévoit de conserver l'habitat "Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes" (CB 41.7) en limites Ouest et Sud du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dossier simplifié d'évaluation des incidences au titre de la Directive Natura 2000 (cf. Annexe 9) rapporte que le projet de construction de logements est jugé comme n'ayant aucune incidence significative sur les espèces floristiques ou faunistiques ayant justifié la désignation de site NATURA 2000 FR9301603 – Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban, dans la mesure où le projet prévoit la conservation des Chênes blancs et des alignements situés en limite de parcelle. Des mesures d'intégration écologiques sont prévues afin d'intégrer au mieux la composante écologique dans les aménagements.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement engendrera la consommation de boisements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Aubagne est concernée par le PPRI de l'Huveaune en cours d'approbation. L'aléa inondation cartographié en 2014 a permis de délimiter les zones inondables par débordement de l'Huveaune. Le projet est situé hors de cette zone (cf. Annexe 7). La cartographie de l'Atlas des Zones Inondables et celle obtenue par la méthode EXZECO indiquent également que le projet n'est pas situé en zone inondable. Aléa moyen du « Plan de prévention des risques naturels prévisibles – mouvement de terrain – Retrait et gonflement des argiles »
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne sera pas générateur d'émissions nocives.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, tout chantier est source d'effet négatif (gêne dans les déplacements) pour les riverains de la zone et les usagers des voiries communales. Un plan de circulation du chantier sera élaboré et une signalisation des accès au chantier au droit des voies de communication sera mise en place.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement est susceptible d'être source de bruit pour les riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichage sera source de vibration temporaire très faible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de défrichage peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichage n'engendrera pas de rejets liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'élément du patrimoine architectural et culturel recensé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité économique ou agricole n'est présente sur la zone du défrichement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre qu'aucun projet ayant fait l'objet d'un avis récent n'est recensé à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le maître d'ouvrage s'engage dans une démarche volontariste de réaliser les opérations à caractère environnemental suivantes :

- Conserver les chênes pubescents matures ;
- Conserver les chênaies thermophiles et supra-méditerranéenne. Le projet prévoit la mise en place de dispositifs de rétention à la parcelle en bordure des huit lots les plus au sud-est (voir annexe 11). Ces ouvrages seront intégrés à la chênaie mais pourront nécessiter ponctuellement l'arrachement de quelques arbres ;
- Favoriser la plantation d'espèces indigènes au sein du parterre paysager de l'espace cinéraire et des pourtours du projet ;
- Gérer et limiter les éclairages ;
- Favoriser les gîtes à reptiles notamment via la création de murets en pierres sèches.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car, d'une part, il n'engendre pas d'incidence significative sur les espèces floristiques ou faunistiques ayant justifié la désignation du site Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban", d'autre part, il concerne uniquement l'abattage d'arbres correspond à des habitats à enjeu écologique faible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>